

05-06-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 5 juin 2017, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Gilbert Gauvin
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Vacant
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Absent:
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire-suppléant déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Remerciement – Camp musical du lac Matapédia
 - b) Remerciement – 7^{ième} Salon des Mots
6. Invitations
 - a) Colloque de zone 12- ADMQ
 - b) Table de discussion citoyenne
 - c) Bilan des activités de développement MRC Matapédia
 - d) Marchons La Matapédia
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Demande d'appui – PAERRL
 - b) Défi Vélo Plein Air – Gilles Côté
8. Mandat – vente pour taxe
9. Bénévole de l'année 2017
10. Adoption du règlement 215
modifiant le règlement des permis et certificats 163-04
11. Mandat au service de génie municipal
de la MRC de La Matapédia
12. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation
L'ALÉNA
13. Achat d'un balai racleur
14. Soumission surface multisport
15. Soumission fondation Hôtel de Ville
16. Demande de M. Dave Canuel
17. Demande de M. Éric Gauvin
18. Demande de M. Frédéric Gaudreault
19. Appel d'offre – Achat de camion
20. Programmation des travaux 2017 en voirie
21. Rapport sommaire au 30 avril 2017
22. Suivi de dossiers
23. Divers: a) b) c) d)
24. Questions de l'assemblée
25. Levée de la réunion

81-17**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

82-17**Adoption du procès-verbal**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le procès-verbal du 1^{er} mai 2017 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

83-17**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Hydro-Qc, #616301678771, centre P. É. St-Pierre au 28 avril	202.21
Hydro-Qc, #612701736396, Hôtel de Ville	260.35
Hydro-Qc, #612701736397, garage	126.66
Hydro-Qc, #612701736398, Système de pompage	473.02
Hydro-Qc, #612701736399, Station de pompage	233.38
Hydro-Qc, #689201460593, camping	171.71
Télus, 5363023, Hôtel de Ville	216.89
Hydro-Québec, #610901744470, éclairage public	178.15
Télus, 5363101, camping	132.62
Jean Anna, #rés. 1705, table d'harmonisation	110.00
St-Pierre Roland, #1706, table d'harmonisation	150.00
Boulangier Jessy, #1, déplacement et repas Amqui (formation MRC)	46.19

COMPTES NON PAYÉS

ATR, #27846, abonnement annuel	349.52
Bonichoix, #328249, article de nettoyage	51.73
Clérobéc, #12753-12984-13215-13457-13535-13580, matériels divers (tuyau, asphalte, drapeau, trousse 1 ^{er} soin, rund up, coulis, bidon et ponceau)	876.31
Conciergerie d'Amqui, #135338, 3 collectes de mai	1 149.04
Couvre-Plancher Fillion, #21580, plancher flottant Biblio	2 470.32
Ent. Clermont Gauvin, loc. machinerie (remplir trou – terrain bois)	114.98
Ent. Clermont Gauvin, bois de chauffage (50 cordes)	6 611.06
Ent. Plourde, 1028859, essence	72.74
Ent. Yvon d'Astous, 4874, nivelage	1 391.20
Exc. Marcel Perreault, #4465-4469-4470-4481, locations pelle (castor, accotement, creusage réservoir aqueduc)	1 678.62
Fond d'information sur le territoire, #201700934660, mutation	4.00
Kopilab, #203468-203652, caisse papier et photocopieur mun.	273.82
Laboratoire BSL, #64117-64118, analyses des eaux	392.75
Mallette, #78479, hon. état financier	5 173.88
Ministre Finance, 1 ^{er} versement SQ	7 005.00
MRC Matapédia, #17821-17835-17854-17930, Hon. TECQ, MÀJ, urbanisme, mod. règlement	3 137.59
MRC Matapédia, #17950, formation 25 mai (Jessy Boulangier)	150.00
Papeterie Bloc-Notes, #700507, fourniture bureau	61.59
Petite caisse, remb. 2 médiaposte (inspecteur, emploi camping)	60.15
Sécurité Berger, #444-8078-8102, machine pression, loc. balai, rép. tracteur pelouse	775.70
SNC-Lavalin, #1303902, hon. mise à niveau champ d'épuration	1 638.39
Telus, #5363023, Hôtel de Ville au 28 mai	219.48
Telus, #5361347, centre P. É. St-Pierre au 4 juin	78.45

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que Mme Julie Quimper, directrice du Camp musical du lac Matapédia les remercie pour leur implication financière de 75\$.

Au point 5b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que Mme Ginette Lemieux, présidente du 7^{ième} Salon des mots de La Matapédia les remercie pour leur implication financière de 25\$.

84-17

Colloque de l'ADMQ - zone 12

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal autorise Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au colloque de zone 12 du Bas-St-Laurent, qui se tiendra le 21 septembre prochain à St-Ulric. La municipalité s'engage à payer les frais d'inscription de 75\$ ainsi que les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

85-17

Médiaposte - Table de discussion citoyenne

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire parvenir un médiaposte à chaque adresse civique afin d'informer la population qu'il y aura une rencontre concernant les projets futurs à court et moyen terme dans la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

86-17

Bilan des activités de développement MRC Matapédia

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal mandate le maire à représenter la municipalité lors de la rencontre qui aura lieu le 20 juin prochain à Val-D'Irène concernant le bilan d'activités du service de développement et du Fonds de développement des territoires. La municipalité remboursera les frais de déplacement. Le conseiller Normand St-Laurent représentera le CDA lors de cette réunion. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

87-17

Marchons La Matapédia

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate et autorise le conseiller Gilbert Gauvin à représenter la municipalité lors du lancement officiel de Marchons La Matapédia qui aura lieu le 7 juin prochain à Ste-Irène. Dans le cas où monsieur Gauvin serait dans l'impossibilité de se présenter, c'est le conseiller Normand St-Laurent qui est mandaté. La municipalité remboursera les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

88-17

Demande d'appui - PAERRL

ATTENDU que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL, vise à maintenir la fonctionnalité des routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que des routes locales de même niveau gérés par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont:

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants:

→ Sécurité → Chaussés → Drainage → Abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes c'est-à-dire:

→ Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicule utilitaires, etc.);

→ Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.).

ATTENDU que depuis 2016, toutes dépenses liées à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 ne sont plus admissibles au PAERRL;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que:

- La municipalité de Saint-Cléophas appui la municipalité de Sacré-Cœur et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;
- La municipalité envoie la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, à la direction régional du MAMOT ainsi qu'à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

89-17

Défi vélo Plein-Air - Gilles Côté

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil verse un montant de 100\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec afin d'aider monsieur Gilles Côté à participer au Défi Vélo Plein-Air qui aura lieu les 8 et 9 juillet prochain. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

90-17

Mandat d'une personne pour la vente pour taxe

Il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal mandate Roland St-Pierre, conseiller, comme représentant de la municipalité de Saint-Cléophas lors de la vente publique des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier se situant sur le territoire de ladite municipalité. Monsieur St-Pierre est autorisé à miser le montant de taxes dû. La vente aura lieu le 8 juin prochain au bureau de la MRC de La Matapédia. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

91-17

Bénévole de l'année 2017 - Fête des Moissons

Proposé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil municipal que le concours «Bénévole de l'année 2017» et «Jeune Bénévole de l'année 2017» est lancé dans le cadre de la Fête des Moissons, donc, la date limite pour remettre le nom des bénévoles choisi par les organismes au bureau municipal est le 7 août 2016 à 15h. Une lettre sera acheminée à chaque président des organismes communautaires. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Adoption du règlement numéro 215 modifiant

le règlement des permis et certificats numéro 163-04

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Cléophas est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement sur les permis et certificats numéro 163-04 de la Municipalité de Saint-Cléophas a été adopté le 5 avril 2004 et est entré en vigueur le 12 mai 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que suite au renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'inspection avec la MRC de La Matapédia, le Conseil juge opportun d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à entreprendre des poursuites pénales et donc à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au règlement sur les nuisances;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu d'adopter le règlement numéro 215 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

ADOPTÉE À SAINT-CLÉOPHAS, CE 5 JUIN 2017

**RÈGLEMENT NUMÉRO 215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 163-04 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
CLÉOPHAS**

ARTICLE 1 POUVOIRS DE L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS

L'article 2.3 du Règlement sur les permis et certificats numéro 163-04 est modifié par :

1° le remplacement, dans la première ligne, de « a les pouvoirs de » par « est autorisé de façon générale à »;

2° l'insertion, après « propriétaire » dans les paragraphes 2° et 3° de « ,occupant ou exécutant »;

3° le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° Prendre toute poursuite pénale contre toute personne qui fait exécuter, exécute, a exécuté ou laisse exécuter et tolère sur sa propriété des travaux, des usages ou des actes qui contreviennent à une des dispositions du présent règlement ainsi qu'aux règlements de zonage numéro 164-04, de lotissement numéro 165-04, de construction numéro 166-04, sur les nuisances numéro 140 et de tout autre règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et est autorisé généralement en conséquence à délivrer tout constat d'infraction avec amende utile à cette fin. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-CLÉOPHAS, CE 5 JUIN 2017

93-17

**Mandat au service de génie municipal
de la MRC de La Matapédia**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des relevés et des documents nécessaires à la réalisation de travaux de voirie sur la rue de l'Église. Ces travaux seront financés à l'aide de la TECQ 2014-2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

94-17

Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, aux cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas demande au gouvernement du Canada:

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité

95-17

Achat d'un balai-racleur

CONSIDÉRANT qu'à toutes les années, l'employée municipale doit nettoyer les terrains municipaux sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait une économie de temps si la municipalité achèterais un balai-racleur;

CONSIDÉRANT que la compagnie STIHL donne un rabais de 10% aux municipalités qui achète leurs produits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité achète un balai racleur chez Sécurité Berger. La description et le coût des articles sont les suivants:

Moteur	399.95\$	
Balai-racleur	379.95	
Sous total	779.90	
10% de rabais	- <u>77.99</u>	
Total	701.91	plus les taxes applicable

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité si la compagnie remet 10% de rabais.

96-17

Dossier de la surface multisport

CONSIDÉRANT que la soumission de Robert Boileau inc, au montant de 12 321.75\$, plus taxes a été acceptée le 3 avril dernier concernant les bandes de la surface multisport;

CONSIDÉRANT que suite à une conversation téléphonique, il a été constaté qu'il manquait le frais de déplacement et quelques accessoires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission incluant le frais de déplacement et quelques accessoires de Robert Boileau inc. au montant de 1 225.00\$ plus taxes. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

97-17

Soumission – Fondation Hôtel de Ville

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale avec l'aide du conseiller Roland St-Pierre à faire une demande de soumission concernant la rénovation de la fondation de l'Hôtel de Ville. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

98-17

Demande de M. Dave Canuel

CONSIDÉRANT que monsieur Dave Canuel fait une demande d'aide financière afin d'avoir un moniteur de terrain de jeu attitré à un jeune ayant un TSA;

CONSIDÉRANT qu'un moniteur coûte 2 500\$ pour 6 semaines;

CONSIDÉRANT que monsieur Canuel a fait des demandes auprès de certaines Fondations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal n'est malheureusement pas en mesure d'accepter la demande de monsieur Canuel.

99-17

Demande de M. Éric Gauvin

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Gauvin fait une demande d'aide financière afin d'avoir un moniteur de terrain de jeu attribué à un jeune ayant des besoins particuliers;

Considérant qu'un moniteur coûte 2 500\$ pour 6 semaines;

Considérant que monsieur Gauvin a fait une demande auprès de la Fondations Maurice Tanguay et qu'un montant de 700\$ a été accepté;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal n'est malheureusement pas en mesure d'accepter la demande de monsieur Gauvin.

100-17

Camping – Terrain de jeu

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 demandes de contribution financière afin de payer 2 moniteurs de terrain de jeu;

CONSIDÉRANT la municipalité n'est pas en mesure de répondre positivement aux demandes;

CONSIDÉRANT qu'un étudiant sera engagé au camping Mont Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal demande à l'étudiant engagé au camping d'aider le moniteur du terrain de jeu.

101-17

Demande de M. Frédérick Gaudreault

CONSIDÉRANT que M. Frédérick Gaudreault demande l'autorisation de passer un tuyaux de transport d'eau d'érable dans un ponceau situé sur la rue de l'église et dans un autre situé sur la route Melucq appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne sera, en aucun cas, responsable des travaux exécutés et des bris futurs de tout le matériel installé;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaudreault a demandé l'autorisation aux propriétaires concernés où passera ledit tuyau;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaudreault fera le nécessaire pour enlever et remettre son matériel à ces frais lorsque la municipalité remplacera le ponceau situé sur la rue de l'église en 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas autorise monsieur Gaudreault à passer un tuyau de transport d'eau d'érable dans lesdits ponceaux. Un plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

102-17

Soumission - Achat d'un camion

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre pour l'achat d'un camion de marque Ford F-150 XL est lancée;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions sera le 20 juin prochain et qu'il y aura une réunion spéciale le 27 juin à 19h afin de prendre une décision suite aux dites soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale pour préparer et aller en appel d'offre sur invitation. La directrice générale doit faire parvenir l'appel d'offre à 3 concessionnaires Ford.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Le devis se lira comme suit

DEVIS - ACHAT DE CAMION

Marque: Ford F-150 XL cabine simple 2RM 141 po

Année: 2017

Spécification technique

Code modèle: F1C

A/C: Standard

Groupe motopropulseur: Propulsion arrière

Type de moteur: V6 ordinaire sans plomb

Cylindrée: 3.5 L / 213

Puissance HP nette SAE / tr / min: 282@6250

Couple net SAE / tr min: 253@4250

Description de la boîte de vitesse: Automatique avec surmultiplication

Carrosserie: Pick-Up à cabine classique

Options

Taxe Fédérale d'accise pour climatisation

Moteur: V6 TI-VCT de 3,5 L à carburant mixte (de série)

Boîte de vitesse: Transmission automatique électronique 6 vitesses
(comprenant le mode remorquage/transport
et mode sport – de série)

Groupe d'équipement 100A de base

Rapport de pont: Blocage électronique avec rapport de pont 3,73

Roues: 17 pouces en acier stylisé argent (de série)

Pneus: LT245/70R17E FN T/T 1 ensemble de pneu d'hiver

Couleur extérieur: Blanc ou noir

Sièges: Siège avant 40/20/40 en tissu

Options (Équipement supplémentaire):

Ensemble de remorquage comprenant une capacité de remorquage maximale de 11 100 lb, refroidisseur d'huile de transmission auxiliaire, radiateur amélioré, barre stabilisatrice avant renforcée avec 101A comprenant un dispositif d'assistance de remorque en marche arrière Pro, lampe facilitant l'accrochage d'une remorque, attelage de remorque catégorie IV comprenant une capacité de remorquage allant jusqu'à 5 000lb, connecteur de remorque intelligent et faisceau à 4/7 voies

103-17

Programmation des travaux de voirie - 2017

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale, l'employée municipale et le conseiller Gilbert Gauvin à faire le nécessaire pour que la programmation des travaux de voirie pour l'année 2017 soit exécutée d'ici la fin de la saison. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

La programmation des travaux de voirie se lit comme suit:

- Rang 5 (banc de gravier Yvon Gagnon):
± 50' de fossé à creuser, le ponceau est bouché et le chemin a miné;
- Fronto du rang 5: 1 000\$ de gravier
- Rang 6: ponceau chez érablière Yvon Fournier
- Rang 7: 2^{ième} ponceau vers l'est après le pont de bois, 8 à 10 voyages de gravier et cacher le pontage de bois
- Route Raymond: devant le champ à Jean-Guy Chouinard 10 voyages de gravier pour cacher le pontage de bois
- Route Raymond: sur le coin du rang St-Agricole manque de gravier et il y a des fossés à creuser
- Rang St-Agricole: nettoyage de fossé avec pelle, ponceau à dégager et 2 à 3 voyages de gravier pour élever le chemin
- Rang St-Agricole: ponceau en ciment à remplacer et faire 50' ou 100' de fossé de chaque côté du ponceau (faire attention fil de téléphone)
- Route Melucq:
excavation pour enlever une «panse» devant le lot de Rock Gagné
- Déchiquetage des fossés sur la route Raymond et le Fronto du rang 5

RAPPORT SOMMAIRE AU 30 AVRIL 2017

Revenus: 370 926.16

Dépenses (fonctionnement et investissement): 214 758.45

Au point 22 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

Gilbert Gauvin: Le nivelage a débuté aujourd'hui et l'abat-poussière sera jeudi le 8 juin

Richard Fournier: Absent

Roland St-Pierre: La Table d'harmonisation a inscrit Réjean St-Laurent et Anna Jean au Rassemblement des 50 ans et + qui a eu lieu à Amqui. Ils ont remportés 3 médailles dans différents jeux de disciplines.

Normand St-Laurent: **Camping** ouvrira le 24 juin prochain et les personnes débiteront leur emploi le 19 juin. La roulotte de Sébastien Dubé et Hélène Dumont a été vandalisé, il va falloir regarder pour un système de caméra. Le Chemin St-Rémi est remplacé par **Marchons La Matapédia**. Il y aura une conférence de presse et c'est monsieur Gauvin ou moi qui serons présents pour représenter la municipalité. Une collecte de denrée a été faite par les **Loisirs** pour Moisson Vallée de la Matapédia. Je remercie Hélène Dumont d'avoir pris le dossier en main. *Monsieur le maire la remercie également et la félicite pour son engagement et son implication.*

Des citoyens ont demandés s'il serait possible de mettre du gravier dans les stationnements de l'Hôtel de Ville.

Réjean Hudon: Absent

Jessy Boulanger: Le galonnage du mois de mai est de 1 390 litres par jour par résidence. Il y a une fuite dans le réservoir, j'ai fait excaver par Excavation Marcel Perreault mais présentement il reste encore des détails à vérifier. Une caméra a aussi été passée dans des tuyaux et il y a une vanne de pas étanche. Je communique avec MDDELCC, SNC-Lavalin et la MRC de La Matapédia.

104-17

Demande de soumission - caméra de surveillance

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire des demandes de soumissions pour l'achat de caméra de surveillance au camping. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

105-17

Affiche publicitaire pour le camping

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire faire la conception d'affiche publicitaire pour le camping par Alyson Design & Multimédia. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

106-17

Achat d'un réfrigérateur - camping

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire l'achat d'un réfrigérateur chez Accent de Sayabec au coût de 669.70\$ plus les taxes applicables. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

107-17

Ajout de gravier – Stationnement de l’Hôtel de Ville

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale et l’employée municipale à demander 2 voyages de gravier MG-20 et à les faire étendre dans les stationnements de devant et de côté à l’Hôtel de Ville. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

108-17

Traitement de surface – route Melucq

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale, l’employée municipale et le conseiller Gilbert Gauvin à faire le nécessaire afin de réparer les "panses" situés sur le traitement de surface de la route Melucq. Les travaux seront à la fin de la saison et selon le budget restant. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

109-17

Réparation de la fournaise à bois

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale avec l’aide du conseiller Roland St-Pierre à faire une demande de soumission à 2 entrepreneurs pour la réparation de la fournaise à bois. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

110-17

Terre sur le terrain municipal

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale et l’employée municipale à faire étendre la terre à côté de la charnière. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

111-17

Levée de la séance

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la séance soit levée à vingt-et-une heures quarante minutes (21h40). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.